

# Au fil du temps

## Bulletin Municipal



Les noces de diamant de M. et Mme Piednoël

*Dans ce numéro :*

Infos diverses

Calendrier des manifestations

La rentrée des associations

Et... à l'école !

Où en sont nos travaux ?

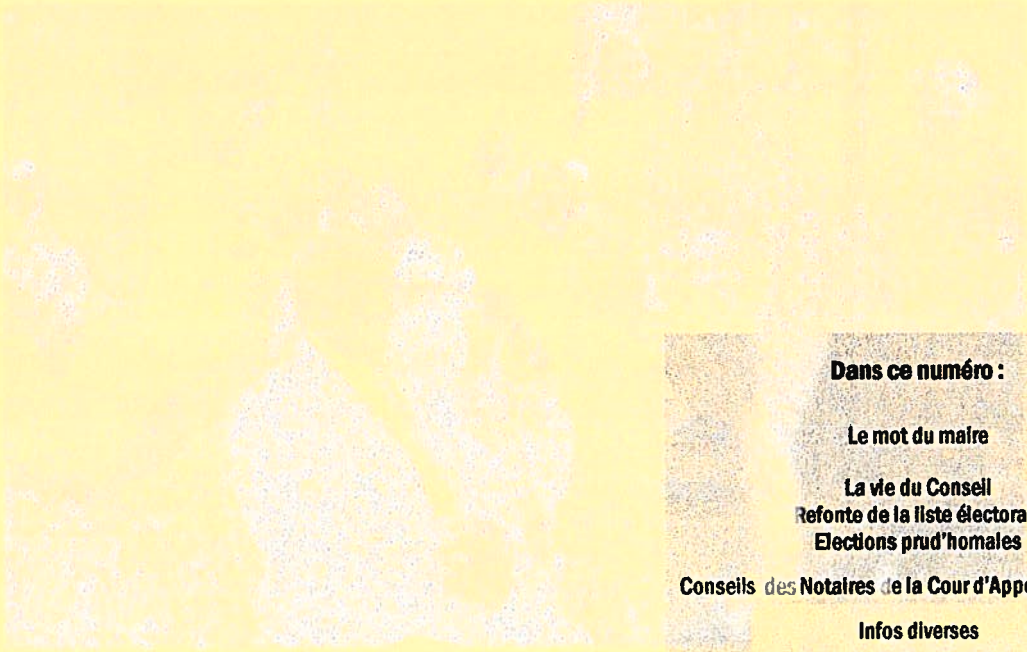
**ANNEE 2002**

**N° 3**

Au fil du temps

# Bulletin Municipal

Jumeauville



## Dans ce numéro :

Le mot du maire	p 1
La vie du Conseil Refonte de la liste électorale Elections prud'homales	p 2
Conseils des Notaires de la Cour d'Appel de Versailles	p 3
Infos diverses	p 4
Infos diverses	p 5
Allocation de rentrée scolaire	p 6
Allocation de rentrée scolaire	p 7
Allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A)	p 8
Allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A)	p 9
La vie du village	p 10
La vie du village / Etat civil	p 11
Jumeauville Loisirs—Calendrier	p 12
La vie des sections / Cross du collège	p 13
L'école Julien Cochin	p 14
Humour	p 15
Poésie	p 17

ANNEE 2005  
N° 3

## Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Un petit mot pour faire le point sur les actions de la Municipalité et la vie communale.

Le Conseil Municipal, au cours de sa dernière séance, a voté le budget supplémentaire de l'exercice 2002.

La section d'investissement est en forte augmentation. Ceci s'explique par le souhait qu'a le Conseil de mener les actions suivantes :



- L'achat d'un terrain situé derrière la Mairie pour la somme de 45 735 € : cette acquisition s'inscrit dans un projet d'aménagement, qui verra dans les prochaines années un ensemble administratif, technique et associatif au cœur du village.
- Le financement de l'étude de défense contre les inondations en collaboration avec les communes d'Arnouville, Goussonville, Guerville : L'étude est maintenant terminée, elle donne des orientations de travaux en différents points du bassin versant du Ru de Senneville, mais le coût en est tel (12M€) que nous sommes obligés de trouver des financeurs pour la réalisation des ouvrages les plus urgents, les autres aménagements seront entrepris au cours des années suivantes
- La réfection de la route de Maule : les années et le passage de super poids-lourds avaient eu raison de cette dernière. Nous avons réussi à établir un montage financier nous permettant de réaliser une remise à neuf de la voirie. Les bas côtés sont consolidés sur une épaisseur de 50 cm, et le tapis déposé à chaud doit résister au roulage et permettre l'évacuation des eaux. Le coût de cette réfection est de 119 000€.
- L'achat d'une balayeuse, demandant un peu d'expérience pour son maniement, mais qui, grâce à des passages plus réguliers, donnera un aspect agréable et propre à notre village.

Voici brièvement énoncées les principales dispositions d'investissement prises par le Conseil Municipal.

A l'école, les petits travaux souhaités par les enseignants avant les congés d'été ont été réalisés. Les effectifs sont constants, le maintien de toutes nos classes semble assuré pour les années à venir. Les séances de piscine de cette année scolaire sont pour l'instant compromises en raison de la fermeture de la piscine de Mantes la Ville. En accord avec le Conseiller Pédagogique de l'Education Nationale, nous essayons de trouver un autre site.

Jumeauville Loisirs diversifie ses activités : une nouvelle section a été créée depuis peu, « le tir à l'arc ». Un calendrier très complet permettra à chacun de trouver une activité ou une sortie à son goût.

Enfin, pour terminer, l'équipe de rédaction vous propose cette nouvelle formule afin de rajeunir notre bulletin municipal.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Pierre SEIGE  
Maire de Jumeauville  
Président du SIVOM d'Arnouville lès Mantes

# LA VIE DU CONSEIL

LORS DE SA SEANCE DU 27 JUIN, LE CONSEIL MUNICIPAL

## A VOTE :

- le compte administratif 2001 et le compte de gestion 2001, dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes	Excédant	Déficit
Fonctionnement	1 886 980,08 F	2 508 458,17 F	621 478,09 F	
Investissement	2 043 180,64 F	2 056 798,86 F	13 618,22 F	
			635 096,31 F	
Reste à réaliser 2001	751 613,00 F	252 450,00 F		499 163,00 F

- l'accord d'une subvention communale à l'Association Sportive du lycée Van Gogh (10 € par enfant jumeauvillois inscrit, soit au total 30 € pour l'année 2002) et à la halte-garderie de Maule "les Pitchoun's" (38,11 € par enfant, soit 76,22 € pour 2002).
- l'autorisation à M. le Maire de signer un avenant avec le bureau d'études SETEGUE, la commune d'Arnouville souhaitant se rallier à l'étude du Schéma Directeur de lutte contre les inondations. Comme l'avenant est de 2 374,06 €, le montant total du marché devient donc 52 795,03 € TTC.
- l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice VIVA 15 pour un montant de 14 586,32 € TTC, financé par un emprunt sur une durée de 5 ans, au taux de 4,78% avec un intérêt de 1 583,84 €.
- l'autorisation à M. le Maire de signer le marché avec la société APPIA pour la réfection de la route de Maule, pour un montant TTC de 11 713,26 €.
- l'adhésion à la Charte Solidarité Eau permettant le maintien du service public de l'eau garanti par la loi, à toute famille éprouvant des difficultés à régler sa facture d'eau jusqu'à intervention d'un dispositif d'aide.
- le taux mensuel de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2002 à 196,35 €.
- la réactualisation des tarifs de location du gîte rural :

Prix à la semaine	Ancien tarif	Nouveau tarif
Juillet-Août	340 €	357 €
Vacances scolaires	305 €	320 €
Basse saison	275 €	288 €
Animaux		10 €
Ménage		35 €
Unité téléphonique		0,15 €
Location draps/lit		10 €
Caution		160 €

- Une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la DDE pour les travaux d'amélioration de la voirie route de Maule. Elle s'élèvera à 80% du montant de la maîtrise d'œuvre DDE HT, soit 6 166,80 €.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Terrain derrière la mairie : la Mairie a fait une proposition de 38 112 €, contre une offre de 45 375 €, tandis que l'estimation faite par les Domaines était de 18 994 €. Décision sera prise lors du prochain conseil.
- Un abribus sera fabriqué par le lycée technique de Villiers-Saint-Frédéric.
- Un groupe de travail chargé de renuméroter les rues du village sera constitué.
- L'étude sur la sécurité dans le village a fait l'objet d'une réunion le 27 juin.

## REFONTE DE LA LISTE ELECTORALE

La révision des listes électorales, qui débute à compter du 1er septembre 2002, s'accompagnera d'une refonte d'ensemble des listes électorales.

Vous recevrez donc de nouvelles cartes d'électeurs, valables pour une durée de trois ans.

Si vous êtes :

- domicilié à Jumeauville
- de nationalité française
- majeur (18 ans révolus le dernier jour de février 2003)

et si vous n'êtes pas :

- frappé d'une incapacité électorale (art. L5 à L7 du code élect.)
- inscrit sur la liste électorale,

Nous recevons votre demande d'inscription jusqu'au 31 décembre 2002, dernier délai, en mairie, muni de toutes les pièces justificatives utiles.

Rappel :

Nul ne peut être inscrit sur 2 listes électorales. Votre inscription à Jumeauville impliquera votre radiation dans une autre commune, si vous êtes déjà inscrit ailleurs.



## Elections prud'homales

Dans le cadre des élections prud'homales devant se dérouler le 11 décembre 2002, la liste électorale de la commune de Jumeauville est consultable en mairie par tout électeur de la commune et tout mandataire de liste de candidats pour le conseil de prud'hommes.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR...

PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

### ACHAT D'UN LOGEMENT : CHEZ LE NOTAIRE QUI PAIE QUOI ?

*Vous avez le projet d'acheter une maison, un appartement, un terrain à bâtir ou encore de faire construire un logement. Vous faites vos comptes, vous calculez votre plan de financement. N'oubliez surtout pas de penser aux frais qu'il faudra ajouter !*

*En effet, dans presque tous les cas les prix de vente des immeubles sont fixés hors les coûts liés à l'acquisition. Ce qui veut dire que l'acheteur doit payer les frais de vente qui sont couramment appelés à tort « frais de notaire ». Ils s'ajoutent au prix d'achat mais ne reviennent que pour une très faible partie au notaire (environ 1%).*

*Alors à qui vont ces fameux frais ? La réponse est simple : il s'agit essentiellement d'impôts. En effet le fisc ne s'intéresse pas uniquement à ce que vous gagnez ni à ce que vous possédez, il taxe aussi certains biens et notamment les immeubles lorsqu'ils changent de propriétaire.*

*Les impôts compris dans les frais d'achat sont nombreux et différents les uns des autres. Certains sont proportionnels, d'autres sont fixes.*

*Avant de signer quoi que ce soit et de vous engager dans un projet immobilier, n'hésitez pas à contacter votre notaire. Chaque cas est particulier et mérite d'être étudié spécialement. Demandez-lui un calcul prévisionnel des frais occasionnés par la vente.*

*Profitez en pour lui demander de calculer les autres dépenses éventuelles à prévoir surtout si vous demandez un crédit à votre banque.*

*Le notaire assure une mission de service public et se trouve soumis à un tarif obligatoire fixé par le Ministre de la Justice et applicable dans toute la France. Lui seul peut vous fournir une information précise et des explications détaillées et justifiées.*

Juillet 2002

## INFORMATIONS DIVERSES

### DEVENEZ POMPIER !



Les missions des sapeurs pompiers sont les suivantes :

- lutte contre l'incendie : 7%
- accidents de la circulation : 8,5%
- secours à victimes : 43,5%
- protection des biens et de l'environnement : 13%

- prévention des accidents : 14%

- opérations diverses : 14%

Face à une augmentation constante du nombre de deman-

des de secours, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a décidé que 10 sapeurs pompiers professionnels vont renforcer les 20 sapeurs pompiers volontaires actuels.

Le Major Philippe LEROY, nouveau Chef de centre souhaite en parallèle mener une campagne de recrutement de sapeurs pompiers volontaires.

Si vous êtes âgés de 18 à 45 ans, en bonne condition physique, devenez Sapeur Pompier Volontaire au Centre de Secours de Maule.

Pour tous renseignements, contacter le Centre de secours aux heures ouvrables au

01 30 90 91 46

Intégrés dans la structure départementale depuis le 1er janvier 2001, les sapeurs pompiers du centre de secours doivent assurer plus de 1200 interventions par an.

## S.O.S AMITIE ILE-DE-FRANCE

L'association S.O.S Amitié Ile de France, depuis 40 ans à l'écoute des personnes en situation d'angoisse ou de mal être, recherche des écoutants bénévoles pour ses six lieux d'écoute à Paris et en région parisienne.

Vous faites confiance à la vie, vous êtes ouvert(e) et accueillant(e), vous pouvez consacrer à l'écoute quelques heures par semaine le jour, la nuit. Une formation vous sera assurée. Pour que notre défi à l'indifférence soit aussi le vôtre, n'hésitez pas à écrire à :

S.O.S Amitié Ile de France (réf MA-02)

BP 100

92105 Boulogne Billancourt Cedex.

E mail : sos.amitié.idf@wanadoo.fr

Nouveau numéro  
d'écoute

**0820 066 066**

(0,12 € TTC la minute)

## PREVENTION DE L' INFECTION A CYTOMEGALOVIRUS CHEZ LES FEMMES ENCEINTES

L'infection à cytomégalovirus est une maladie souvent asymptomatique ou sans gravité chez l'enfant, mais grave chez la femme enceinte par l'atteinte potentielle de son fœtus.

. les femmes enceintes en contact familial ou professionnel avec des enfants de moins de 3 ans gardés en crèche ou bénéficiant de tout autre mode de garde collectif

. les conjoints de ces femmes, afin qu'ils ne s'infectent pas et ne risquent pas d'infecter leur conjointe

. Les personnels travaillant en contact avec des enfants de moins de 3 ans,

Doivent limiter le contact avec les urines, la salive et les

larmes des enfants de moins de 3 ans.

A cette fin, il est recommandé à ces personnes

- de ne pas sucer la cuillère ou la tétine, et de ne pas finir le repas des enfants de moins de 3 ans,

- de ne pas partager les affaires de toilette (gant de toilette...) avec des enfants de moins de 3 ans,

- de limiter le contact buccal avec les larmes et/ou la salive des enfants de moins de 3 ans,

- de se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après chaque change ou contact avec les urines (couche, pot, pyjama...) des enfants de moins de 3 ans.

## Estimation de la retraite par Internet

Désormais, les personnes âgées de plus de 55 ans peuvent obtenir une estimation de leur future retraite sur le site [www.retraite.cnnav.fr](http://www.retraite.cnnav.fr)

Cependant, par sécurité et pour garantir le caractère confidentiel des informations, les internautes doivent dans un premier temps s'inscrire sur le site. Ils reçoivent ensuite par la poste un code confidentiel.

Avec ce code et le numéro de Sécurité Sociale, le relevé de carrière de l'assuré, mentionnant les salaires, s'affiche sur l'écran.

Chacun peut alors demander une ou plusieurs estimations en saisissant les données complémentaires comme la date de départ souhaitée, le nombre d'enfants, l'ajout de trimestres, etc...

### CNAV

Point accueil retraite

Hôtel de ville

31 rue Gambetta

78200 Mantes la Jolie

Sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h15 à 16h30 sauf le mardi après-midi



## MONOXYDE DE CARBONE : attention aux risques d'intoxication

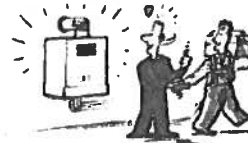
### ADOPTEZ LES BONS GESTES POUR ÉVITER L'ASPHYXIE

Votre habitation doit « respirer »



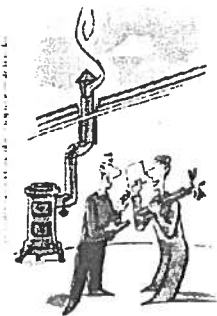
- Vos aérations sont-elles dégagées ?  
Dégagez vos aérations et ne les bouchez en aucun cas.  
Lorsque vos appareils fonctionnent mais sont privés d'air, ils produisent du monoxyde de carbone. Assurez-vous que votre logement dispose de grilles ou bouches d'aération pour que l'air circule.

Vos appareils doivent être entretenus...



- Quelle est la date du dernier contrôle ?
- Vos appareils sont-ils en bon état ?  
Chaque année, faites contrôler et entretenir vos appareils de chauffage, chauffe-eau... par un professionnel qualifié.

Un appareil encrassé ou mal réglé produit du monoxyde de carbone lors de son fonctionnement.



- Quelle est la date du dernier ramonage ?  
Faites ramoner votre conduit de cheminée tous les ans.  
L'encrassement ou l'obstruction des conduits empêchent l'évacuation des gaz brûlés. Issu de cette mauvaise combustion, le monoxyde de carbone risque de refouler à l'intérieur de votre logement.  
Les professionnels délivrent des certificats de ramonage.

**VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE SÉCURITÉ**  
En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de l'usage, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de votre installation (appareils, raccords, ventilations...)  
Voir dans le règlement sanitaire départemental l'obligation d'entretien.

...et correctement utilisés

- Comment utilisez-vous votre chauffage d'appoint ?  
Respectez bien les indications du fabricant : par



exemple, pas d'utilisation prolongée des panneaux radiants à gaz, poêles à pétrole... Et n'utilisez jamais votre cuisinière, barbecue, brasero comme chauffage de secours car ce n'est pas leur usage initial.  
La mauvaise combustion du bois, charbon, gaz naturel, gaz butane, propane, fioul, pétrole, essence ou gazole utilisés pour des moteurs (groupe électrogène, par exemple) produit du monoxyde de carbone qui doit être évacué.



## Quelles démarches devez-vous faire pour bénéficier de l'ARS ?

### ● Vous êtes déjà allocataire ?

*Si vous avez renvoyé votre déclaration de ressources et si vous répondez aux conditions, votre Caf vous verse automatiquement l'ARS et vous n'avez aucune démarche à faire.*

### ● Vous n'êtes pas encore allocataire ?

*Si vous ne recevez actuellement aucune prestation de la Caf, contactez dès maintenant votre caisse pour ouvrir un dossier. Vous devrez alors remplir les documents nécessaires pour demander l'ARS et les renvoyer au plus vite.*

## Allocation de rentrée scolaire un coup de pouce pour le budget rentrée

**Pour bénéficier de l'ARS, vous devez remplir deux conditions.**

- Vous avez un ou plusieurs enfants à charge âgés de 6 à 18 ans. Bien entendu, l'enfant doit être scolarisé ou en apprentissage.
- Vos ressources de 2001 ne doivent pas dépasser le plafond correspondant à votre situation familiale.

### Nombre d'enfants à charge

### Plafonds

1	16 140 €
2	19 865 €
3	23 590 €
par enfant en plus	+ 3 725 €

Dans ce cas, l'allocation de rentrée scolaire est de **249,07 €** par enfant.

### Nouveau : une allocation différentielle

A partir de la rentrée scolaire 2002, si vous dépassez le plafond, dans une certaine limite, vous pouvez toucher une allocation de rentrée scolaire mais son montant est dégressif en fonction de vos revenus.

### Enfants scolarisés

**Pour les 6-16 ans** (nés entre le 1er janvier 1987 et le 31 janvier 1997 inclus), la scolarité est obligatoire. Si vous répondez aux conditions, l'allocation est donc versée automatiquement à partir du 20 août.

**Pour les jeunes de 16 à 18 ans** (nés entre le 16 septembre 1984 et le 31 décembre 1986 inclus), la Caf envoie aux familles une déclaration de situation à la rentrée pour s'assurer qu'ils sont bien scolarisés ou en apprentissage. Dès que votre Caf reçoit ce document, elle vous verse l'ARS.



## Actualité

**Aide au logement étudiant**  
Vous êtes étudiants ? Vous pouvez saisir votre demande d'aide au logement directement sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr). Vous imprimez ensuite votre dossier et vous l'envoyez à votre Caf signé et accompagné des pièces justificatives demandées.

## Vos questions

**La naissance de mon fils est prévue pour septembre. Où dois-je m'adresser pour prendre mon congé de paternité ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les pères ont droit à un congé de paternité de 11 jours. Vous devez simplement prévenir votre employeur par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date choisie. Votre employeur remplira l'attestation de salaire, comme pour un arrêt maladie. Il la transmettra à votre caisse d'assurance maladie avec une photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille. Vous pourrez également adresser vous-même ces documents à votre caisse.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre caisse primaire ou de votre Msa.

**J'ai entendu parlé d'un livret de paternité destiné aux futurs pères. De quoi s'agit-il et quand vais-je le recevoir ?**

Ce livret est envoyé par la Caf aux futurs pères, après le 5<sup>ème</sup> mois de grossesse. Il contient des informations et des renseignements pratiques destinés à accompagner le futur papa. Ainsi vous y trouverez des renseignements sur l'autorité parentale, le nom de famille mais également sur les prestations familiales ou les droits et devoirs de l'enfant.

# La déclaration de situation pour les jeunes de 16 à 18 ans

Vous avez un enfant de 16 à 18 ans ? Avant de vous verser l'ARS, votre Caf doit s'assurer qu'il est scolarisé ou en apprentissage. Pour cela, votre caisse vous envoie automatiquement une déclaration de situation au moment de la rentrée scolaire. Voici quelques repères pour bien la compléter.

La déclaration de situation est individuelle. Vous en recevez une pour chacun de vos enfants de plus de 16 ans.

Les informations demandées dans la déclaration de situation correspondent à plusieurs situations. Vous remplissez uniquement la partie qui vous concerne.

Par exemple :

### • Votre enfant est étudiant

Faites remplir la partie prévue par le chef de l'établissement où étudie votre enfant ou joignez un certificat de scolarité (original ou photocopie).

S'il s'agit d'études supérieures, attendez le début des cours pour compléter la déclaration et la renvoyer.

### • Votre enfant est en apprentissage

Faites remplir la déclaration par son maître d'apprentissage. S'il n'a pas encore son contrat, renvoyez quand même à votre Caf la déclaration signée par le maître d'apprentissage. Vous enverrez plus tard le reste des informations.

### • Votre enfant est en stage ou a eu des revenus

Vous devez également compléter la rubrique "Votre enfant est en stage, exerce ou a exercé une activité professionnelle" si votre enfant est en formation, en contrat de qualification, s'il travaille en suivant ses études ou s'il a travaillé pendant ses vacances.

### • Votre enfant a quitté l'école et est sans situation

Sur la déclaration de situation, remplissez la rubrique "Votre enfant est sans activité professionnelle".

### • Votre enfant a quitté le foyer, a des problèmes de santé, ...

Remplissez la rubrique "Autre situation".

## La vie de votre enfant change ? Prévenez-nous

Votre enfant interrompt ou reprend ses études, suit une formation, quitte votre foyer, se marie, ... Un changement de situation peut changer le montant de vos prestations. Pensez à le signaler rapidement à votre Caf.



Pour en savoir plus, contactez-nous...

• 1615 CAF

• [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

• 0 821 010 010

# L'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

L'Apa, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002, remplace la Prestation spécifique dépendance (PSD) dont les conditions d'attribution étaient jugées trop restrictives.

L'Allocation personnalisée d'autonomie, attribuée et versée par le conseil général, s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie, qu'elles soient maintenues à domicile ou hébergées en maison de retraite.

L'Apa leur permet de bénéficier des aides nécessaires pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (déplacement, toilette, etc.).

## > Les conditions d'obtention

- 1/ être âgé(e) de plus de 60 ans ;
- 2/ résider en France ;
- 3/ être dans l'incapacité d'effectuer seul les gestes de la vie quotidienne (voir ci-contre le tableau groupes iso-ressources)

Contrairement à la PSD, il n'y a pas de plafond de ressources. En revanche, une participation financière peut être demandée au bénéficiaire en fonction de ses revenus.

Ainsi, toute personne qui remplit les trois conditions peut percevoir cette allocation. A noter, par ailleurs, que l'Apa ne donne pas lieu à récupération sur succession ou donation.

## > Le montant de l'allocation

L'Apa est attribuée selon un barème unique sur l'ensemble du territoire national, à la différence de la PSD dont le montant était très variable d'un département à l'autre.

Par ailleurs, le barème de l'Apa varie en fonction des ressources et du degré de dépendance du bénéficiaire.

### - Pour les personnes résidant à domicile :

Cette allocation finance un plan d'aide qui définit les différents services et aides favorisant le maintien à domicile (jusqu'à un maximum d'environ 1066 € par mois)

Concrètement, l'Apa sert à financer le salaire d'un aidant à domicile. Cela peut être un professionnel ou un membre de la famille, excepté le conjoint ou le concubin. Elle peut aussi couvrir tout autre frais engendré par la perte d'autonomie (séjour en accueil de jour ou hébergement temporaire, aide technique favorisant l'autonomie, etc.)

### - Pour les personnes résidant en établissement :

Dans ce cas, l'Apa vient prendre en charge le tarif dépendance

appliqué par l'établissement, selon les nouvelles modalités de tarification en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002

## > Le degré de perte d'autonomie

Le degré de perte d'autonomie est évalué par un médecin et/ou un travailleur social qui étudie(nt) la situation avec la personne concernée.

Il existe six Groupes iso-ressources (Gir) correspondant chacun à un degré de perte d'autonomie.

Groupes iso-ressources (Gir)	Droits à l'Apa (versé par le conseil général)	Droits à l'aide ménagère à domicile (versé par la Cnuas)
<b>Gir 1</b> : personnes ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle et sociale.	oui	non
<b>Gir 2</b> : personnes dont les fonctions mentales ne sont pas tout à fait altérées et personnes dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.	oui	non
<b>Gir 3</b> : personnes ayant conservé leur autonomie mentale et partiellement leur autonomie locomotrice mais qui ont besoin d'être aidées en matière d'hygiène corporelle.	oui	non
<b>Gir 4</b> : personnes qui, une fois qu'on les a aidées à se lever, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. La plupart d'entre elles s'alimentent seules. Appartiennent également à ce groupe les personnes qui n'ont pas de problèmes de motricité mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et les repas.	oui	non
<b>Gir 5</b> : personnes qui se déplacent, s'alimentent et s'habillent seules. Aide ponctuelle éventuellement nécessaire pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.	non	oui
<b>Gir 6</b> : personnes sans perte d'autonomie pour les actes essentiels de la vie courante.	non	oui

> **L'articulation entre l'Apa et les aides accordées par la Cnav**

Les prestations d'aide ménagère à domicile et de garde à domicile servies par la Cnav ne sont pas cumulables avec l'Apa servie par les conseils généraux.

En revanche, l'aide à l'amélioration de l'habitat et l'adaptation personnalisée du logement au handicap pourront être associées à un plan d'aide d'Apa.

Les aides aux vacances, les secours, les dons aux centenaires et les autres prestations revêtant un caractère ponctuel peuvent être accordées aux bénéficiaires de l'Apa.

A noter : la majoration pour tierce personne ajoutée à la pension de retraite n'est pas cumulable avec l'Apa.

> **Qui fait quoi ?**

Le dossier de demande d'Allocation personnalisée d'autonomie doit être adressé au président du conseil général du département de résidence.

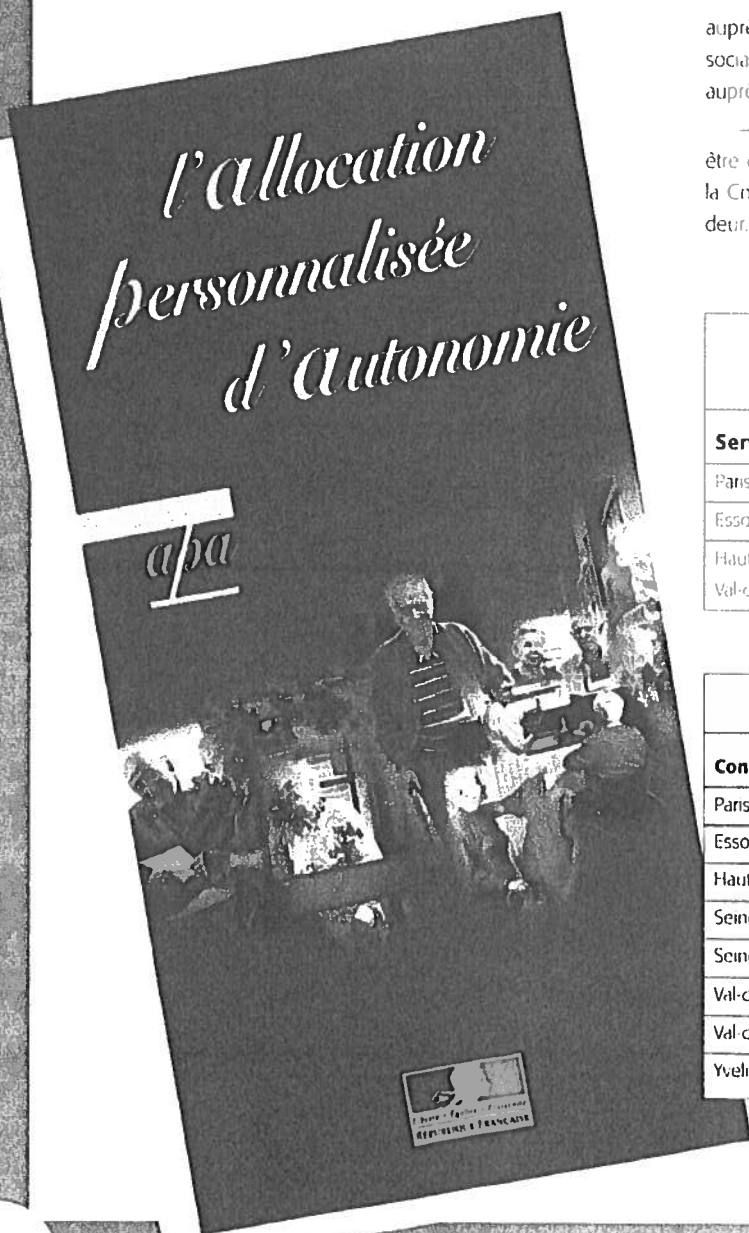
Si le conseil général rejette la demande d'Apa parce que la personne relève des Cir 5 et 6, celle-ci sera orientée vers un prestataire de services (CCAS ou association) conventionné avec la Cnav pour constituer une demande d'aide ménagère à domicile.


Dès le début de l'année 2002, la Cnav a informé tous les bénéficiaires de l'aide ménagère à domicile relevant des Cir 1 à 4 de l'existence de l'Apa et les a invités à constituer une demande d'Apa.

> **Où s'adresser ?**

- **Pour l'Apa** : les dossiers de demandes d'Apa sont à retirer auprès des conseils généraux, des circonscriptions d'action sociale, des centres communaux d'action sociale (CCAS) - à Paris auprès des centres d'action sociale d'arrondissement.

- **Pour l'aide ménagère à domicile** : les dossiers doivent être constitués par le CCAS ou l'association conventionnée avec la Cnav qui intervient sur la commune de résidence du demandeur.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AIDE MÉNAGÈRE À DOMICILE	
<b>Services Cnav</b>	
Paris - Seine et Marne	01 55 45 58 04 ou 82 02
Essonne - Val-de-Marne - Yvelines	01 55 45 58 13 ou 82 01
Hauts-de-Seine - Seine-Saint-Denis - Val-d'Oise	01 55 45 58 03 ou 82 03

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'APA	
<b>Conseil général</b>	
Paris (Centre d'action sociale central)	01 44 67 18 80
Essonne	01 60 91 99 84 ou 99 73
Hauts-de-Seine	01 47 29 35 90 ou 32 07
Seine et Marne	0800 77 77 00 (appel gratuit)
Seine-Saint-Denis	0800 893 893 (appel gratuit)
Val-de-Marne	01 43 99 75 75 ou 75 26
Val-d'Oise	01 34 25 33 95 (de 9h à 12h)
Yvelines	0800 00 78 78 (appel gratuit)

## LA VIE DU VILLAGE

### Noces de diamant et noces d'or

Le 27 juillet, un événement rare à Jumeauville (le dernier datait de 1987). M. le Maire et le Conseil Municipal étaient heureux de recevoir dans la salle des mariages M. et Mme



Gérard Piednoël pour la célébration de leurs noces de diamant.

60 années de vie commune, de bonheur, mais aussi de travail pour ce sympathique couple, unanimement apprécié.

M. Piednoël était en terrain connu à la Mairie, puisqu'il a été Conseiller Municipal de 1983 à 1989.

Le fait d'être Conseiller favoriserait-il les mariages heureux ?

Car le 14 septembre, c'est un autre ancien Conseiller Municipal qui fêtait ses noces d'or.

M. et Mme Raymond Dutertre se sont en effet mariés à Jumeauville le 13 septembre 1952, et c'est leur gendre, Maire-adjoint, qui a eu le plaisir de les accueillir dans la



maison commune où les avait unis M. André Boucher 50 ans auparavant.

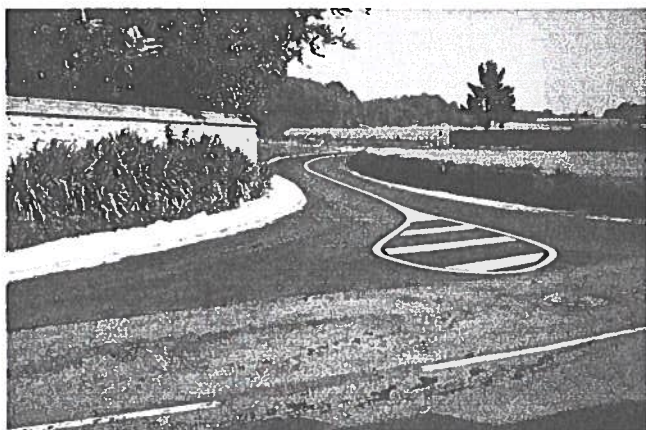
### Retrouvailles...

Une initiative bien sympathique de Brigitte Fialaire : le 31 août, à la salle des fêtes, elle a réuni ses ex condisciples de l'école de Jumeauville pour un banquet en plein air, que permettait une agréable journée ensoleillée.

Nul doute que malgré le jeune âge de ces "anciens", les souvenirs et anecdotes évoqués ont été fort nombreux.



### Où en sont nos travaux ?



Depuis le temps que tout le monde l'attendait, la réfection de la route de Maule (pas complète, bien sûr, puisqu'au pied de la côte de Palmort débute le territoire de Maule) est terminée.

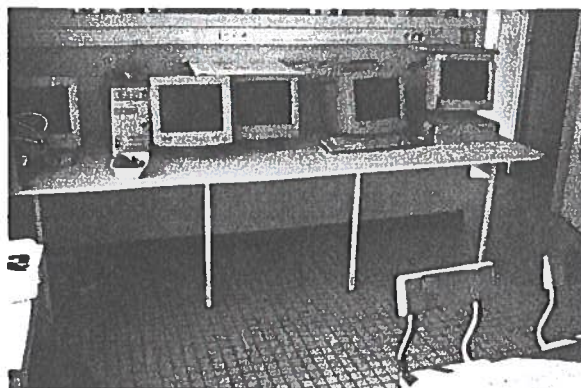
Cinq semaines de travaux et un gros chèque plus tard, nous disposons maintenant d'un véritable billard qui n'est pas fait, rappelons-le une

fois de plus, pour favoriser les excès de vitesse ou les dépassements hasardeux, mais pour le confort et la sécurité des usagers.

A propos de vitesse, l'étude de sécurité suit son cours, un bureau d'étude planche actuellement sur les solutions possibles (techniquement et financièrement).

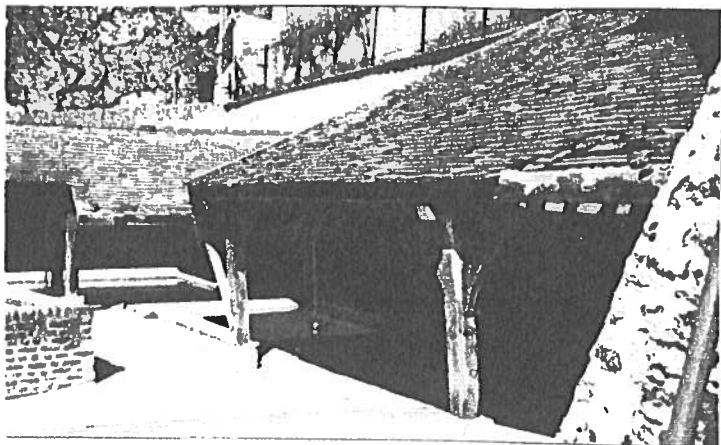
Le mois d'août est généralement réservé aux vacances. Pas pour tout le monde cependant.

Jean-François SECQ, conseiller municipal, a en effet profité de cette période pour effectuer bénévolement un certain nombre de travaux souhaités par les instituteurs : console pour une batterie d'ordinateurs pour les CP/CE1, coin rangement chez les maternelles, un mur d'étagères et de bacs rangement en salle motricité, armoire pour produits de nettoyage, sans compter toutes les remises en état de robinetteries, serrures et autres portemanteaux.



Le 20 septembre avait lieu en mairie la présentation finale du rapport de l'étude contre les inondations, réalisée par la SETEGUE. Etaient présents, en dehors des maires et conseillers des communes concernées bien sûr, de hauts représentants de la DDAF, de la Région, du Département, de la Sous-Préfecture, de l'Agence de l'Eau et de la Chambre d'Agriculture qui ont réaffirmé leur volonté d'aboutir pour enfin sortir Jumeauville de ce mauvais cas.

Le lavoir a été vidangé et nettoyé. En dehors de la vase (normale) la liste de objets récupérés au fond est surprenante et démontre (encore) le manque de civisme de certains.



A propos d'incivisme, nous avons reçu cette semaine en mairie cet e-mail de M. GAUDEUL, un habitant excédé par le sans-gêne général. Sa petite réflexion est partagée par un nombre toujours croissant de Jumeauvillois :

"Un village imaginaire ?

Peut-on imaginer un village où :

- les conducteurs de véhicules marqueraient les arrêts aux panneaux de "STOP", respecteraient les limitations de vitesse et la sécurité pour le bien-être de tous et en particulier celui des enfants.
- les pots d'échappement seraient silencieux pour éviter le bruit et le réveil d'une partie des habitants la nuit.
- les chiens ne seraient pas livrés à eux même à certaines heures pour souiller les trottoirs,
- les tracteurs et engins agricoles, avant de sortir des champs, seraient débarrassés du plus gros de la terre qui colle aux roues et aux socs pour ne pas en traversant le village y éjecter de dangereuses mottes glissantes et gaspiller les sommes énormes dépensées en balayage.

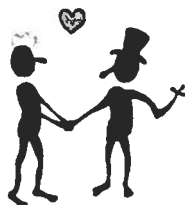
Tout est imaginable et réalisable, il suffit de le vouloir et de commencer soi-même sans attendre ou regarder ce que fait ou ne fait pas le voisin.

En respectant autrui, vous gagnerez son estime.

Nous avons tous à y gagner.

N'attendons pas l'accident grave pour être ce jour là consterné."

## Etat civil



*Ils se sont unis en la maison commune :*

*Michaël RAUX et Sonia CAPELA, le 27 juillet 2002,*

*Marc MILLAS et Marie-Laure LAROCHE, le 23 août 2002.*

*Tous nos vœux de bonheur*

*Nouveaux habitants :*

*Nous souhaitons la bienvenue à :*

*Monsieur et Madame PATANCHON, 17 rue des Rosiers,*

*Monsieur et Madame LAVROV, 2 rue du Pont.*



*Ils nous ont quitté :*

*Patricia BOOMKARTNER, le 03 octobre 2002,*

*Roger VINCENT, le 20 octobre 2002*

*Sincères condoléances à leurs proches.*

# LA VIE ASSOCIATIVE

## REUNION JUMEAUVILLE-LOISIRS

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration avec les bureaux de Jumeauville-Loisirs tenue le 24 septembre 2002 à 20 h 30 dans la salle des fêtes de la Mairie.

Présents : Mesdames Benoit, Beslon, Drouin, Févre, Folgado, Langlois, Philippe et Piot,  
Messieurs, Langlois, Legay, Massy, Muret, Tonin, Szczesny et Veillard.

### Bilan sur la rentrée.

### Les Archers Jumeauvillois :

La reprise a eu lieu il y a une dizaine de jours. Quinze personnes participent aux entraînements.  
Pour avoir la licence de la fédération il faut fournir un certificat médical au moment de son inscription.  
Le département va renouveler son matériel (des cibles), la section va essayer de reprendre l'ancien à faible prix.

### Fêtes et Animations :

Les réservations pour le week-end du Futuroscope sont complètes (45 personnes dont 10 de l'extérieur).  
Il y aura un loto le 20 octobre 2002.

### Pétanque :

La grande finale a lieu dimanche 29 septembre.  
Dans l'ensemble, les tournois ont eu beaucoup de succès et se sont déroulés dans une bonne ambiance.  
La reprise de la saison se fera en avril 2003.

### Tennis :

Les inscriptions ont eu lieu en avril, le nombre des adhérents est constant, environ 45 personnes.  
Actuellement se déroule le tournoi intervillages.  
Le nouveau système de fonctionnement avec les clefs donne satisfaction, bien que le grillage soit encore coupé de temps en temps.

### Les Arts Jumeauvillois :

La reprise se fera le vendredi 4 octobre 2002, en atelier libre.

### Gymnastique :

Les cours ont repris la semaine dernière avec un nouveau jour et un nouveau professeur.  
Quinze personnes dont deux nouvelles sont inscrites.

### V.T.T.

Une dernière tentative de sortie va être proposée en octobre.

### Questions diverses :

En vue de l'assemblée générale en janvier 2003, il serait bien que chaque section prévienne son assemblée générale et fasse parvenir la liste de ses adhérents avant la fin de l'année.  
Les articles et les dates des événements prévus sont à faire parvenir à la commission information à la mairie pour fin septembre, fin janvier, fin mai pour paraître dans le bulletin municipal.  
Un nouveau logo est à l'étude pour Jumeauville-Loisirs.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 21 heures 45.

Le Président  
J. C. Langlois

La Secrétaire  
M. Piot

## CALENDRIER 2002-2003

Les réunions du mardi après-midi se dérouleront les 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre, à partir de 14 heures dans la salle des fêtes de la Mairie.

### Octobre 2002

12-13 octobre Week-end au Futuroscope  
20 octobre Loto  
26 octobre Soirée Halloween

### Décembre 2002

14 décembre Calèche du Père-Noël  
15 décembre Sortie en extérieur (tir à l'arc)

### Janvier 2003

12 janvier Galettes des Rois (Fêtes et Animations)  
18-19 janvier Manifestation tir à l'arc pour la St Sébastien  
25 janvier Paris-Mantes  
28 janvier Assemblée Générale de Jumeauville-Loisirs

### Février 2003

1er février Soirée Jumeauville-Loisirs

### Mars 2003

8 mars Carnaval  
date à préciser Tournoi de pétanque  
date à préciser Inscriptions au tennis

### Avril 2003

26-27 avril Brocante Fête foraine  
Exposition peinture  
date à préciser Belote

### Mai 2003

29 mai Barbecue tennistique

### Juin 2003

1er juin Sortie familiale de Jumeauville-Loisirs

### Juillet 2003

14 juillet Fêtes du 14 Juillet

### Août 2003

31 août Ball-trap

## LES ARTS JUMEAUUILLOIS

SAISON 2002/2003

BONJOUR A TOUS ET A TOUTES

Bernard TONIN vous propose cette année une nouvelle formule, *un atelier libre de Peinture*.

Si vous êtes intéressés, nous nous retrouverons à partir du mois d'octobre, chaque vendredi soir, 20 heures, à la salle des fêtes de la Mairie de JUMEAUUILLE.

Une adhésion annuelle de 20 € sera demandée.

Les jeunes sont acceptés à partir de 15 ans.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

BERNARD TONIN tél 01.30.93.96.45  
MONIQUE BESLON tél 01.30.93.96.43

A BIENTOT

Bulletin Municipal - Au fil du temps

# GYMNASTIQUE

Le mardi soir de 19h30 à 20h30

Cotisation annuelle pour la saison 2002-2003 :

Adolescent de 16 à 18 ans ou étudiant quel que soit l'âge : 40 EUROS

(fournir une copie de l'assurance extra scolaire pour les moins de 18 ans)

Adultes à partir de 18 ans : 66 EUROS

(licence avec assurance FFEPGV comprise, qui donne accès à d'autres sports ou stages encadrés par la fédération)



La première séance de gymnastique est gratuite.

Les inscriptions se font sur place pendant les cours.

La salle de gymnastique se trouve sous la mairie. Accès par la ruelle Verte.

Si vous désirez des informations complémentaires sur notre section, contactez :

E. Drouin (01.30.93.96.85)

ou

S. Benoit (01.30.42.68.98)

Après avoir animé pendant de nombreuses années les cours de gymnastique au sein de notre village, Isabelle a décidé de faire une pause.

Nous la remercions vivement pour tout ce qu'elle nous a apporté. Des cours vivants, dynamiques, et différents chaque semaine.

Catherine Ernout, professeur de gymnastique, remplace Isabelle depuis le mois de septembre.

Les cours se déroulent également en musique

## Lu dans la presse...

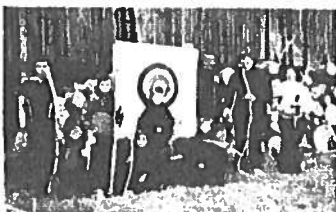
### LES VERTUS DE LA LICENCE DECOUVERTE

Sans doute un exemple parmi de nombreux autres...

La Licence Découverte a fait naître dans le petit village de Jumeauville (559 habitants) dans les Yvelines, une section tir à l'arc « Les Archers Jumeauvillois »

Tous les samedis et dimanche après-midi, une quinzaine d'archers, derrière un hangar et un mur de rondins de bois s'appliquent et s'améliorent de jour en jour.

Ils attendent avec impatience la saison hivernale et pourquoi pas un local pour tirer l'hiver...



### CEPER CLUB



## CROSS DU COLLEGE

Comme chaque année avant les vacances de la Toussaint, nos collégiens à Maule ont couru le « cross du collège ». Une distance de 2,600 km pour les sixièmes et cinquièmes, 3,6 km pour les quatrièmes et les troisièmes. Une épreuve qui demande pour tous beaucoup de courage et de volonté pour arriver à la fin de l'épreuve.

Comme tous les ans, de jeunes Jumeauvillois sont montés sur le podium : Jonathan FEVRE, qui a terminé sa course premier des garçons de quatrième, s'est vu remettre un trophée offert par la municipalité. Lucy HORNSTEIN a terminé troisième de toutes les filles de troisième. A noter aussi la bonne performance de Josselin MAILLARD ( classe de troisième) qui est arrivé à la onzième place et qui a reçu également une médaille, ainsi que le résultat d'Anne-Sophie LAVRARD qui est arrivée quatorzième.

Que les plus jeunes prennent exemple sur leurs aînés : c'est agréable d'être sur le podium...

Il ne faut pas oublier de noter le travail accompli par la classe de troisième sport qui, tout au long de la journée, a encouragé les plus jeunes ou les moins sportifs en courant avec eux et qui a beaucoup aidé à l'organisation de cette journée. Félicitation à tous et bravo aux autres coureurs qui ont tous eu la détermination de terminer cette épreuve.



En juin , nous avons annoncé 63 enfants .  
 A la rentrée il y en a eu 61 dont:  
 17 au cycle I dont 3 tout petits  
 24 au cycle II  
 20 au cycle III



*Le Cycle II va travailler sur l'Afrique*



Les séances de piscine ont été interrompues car la piscine de Mantes la Ville est actuellement fermée , pour travaux de réfection.

Les enseignants sont nouveaux pour la plupart. Il y a  
*Juliette de Bergh pour le cycle I*  
*Annie Mouttet et Sandrine Carette pour le cycle II*  
*Et toujours Grégory Samoyeau pour le cycle III et la direction.*



Il y a eu des travaux d'aménagement pour les ordinateurs et pour créer des étagères



## L'école Julien Cochin



Il n'y a pas de cours d'anglais cette année . L'école cherche toujours un professeur .

Il va y avoir un défi lecture par internet avec l'école d'Orvilliers



Il y a un projet carnaval avec Fête et Animation et un projet théâtre avec la création d'une pièce en fin d'année .

Le cycle III va faire du vélo avec une école d'Epône et une école de Mézières



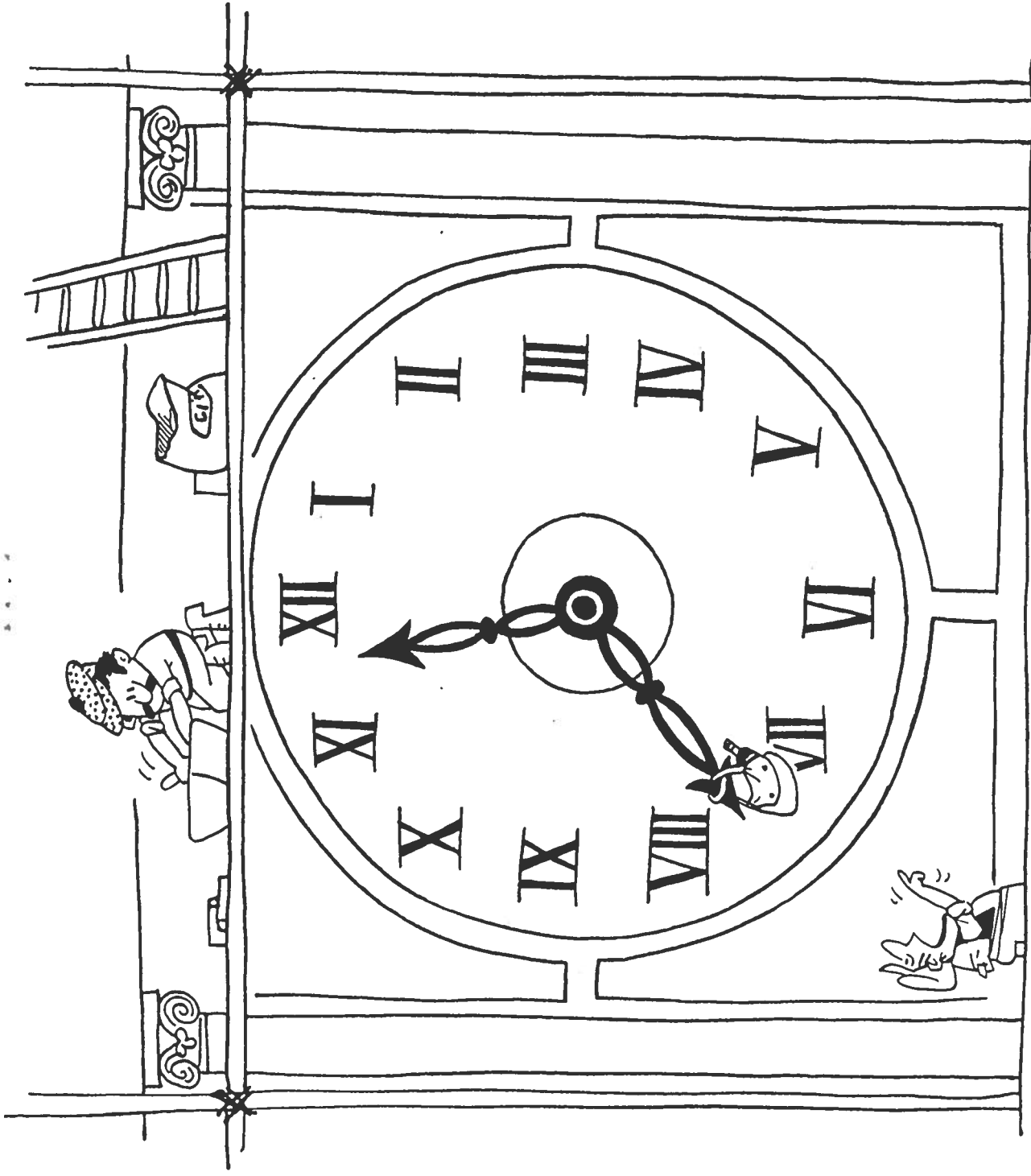
La récréation a changé d'heures: le matin elle est maintenant entre 10 heures 15 et 10 heures 30 et l'après-midi elle est entre 14 heures 45 et 15 heures

La cantine , c'est toujours bien



Il y a toujours entre 20 et 25 enfants qui y mangent .





- à midi, n'oublie pas de prendre ton casse-croûte.

•  
•  
•

•  
•  
•  
•

•  
•  
•  
•

Nous n'irons plus au bois  
Là-bas, près de chez moi,  
Où après l'été et ses émois  
On allait cueillir des noix.

Nous n'irons plus aux champs  
Où la truffe au vent  
À droite, à gauche, en gambadant  
On mâchait un brin à pleines dents.

Nous n'irons plus traverser le bitume  
Au petit matin, dans les écharpes de brume  
Qui réveillent les odeurs que l'on hume  
Pour voir pousser les légumes.

Nous n'irons plus nous promener  
Dans la paix de la soirée  
Faire des rencontres enchantées  
Et cueillir des caresses par brassées.

Depuis que mon maître est parti  
Pour ce qu'ils appellent le paradis  
La joie, loin de moi, s'est enfuie  
Et moi, le museau entre les pattes, je m'ennuie.

Ma robe est comme mon humeur  
Sombre, je compte les heures  
Qui pour mon malheur  
Ont fait basculer mon bonheur.

*F. Massy*

# Mairie de Jumeauville

Téléphone : 01.30.42.61.29

Télécopie : 01.30.42.34.77

Messagerie :

MAIRIE.JUMEAUVILLE@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

• Mardi : de 18h à 19h

• Vendredi : de 9h à 11h

• Samedi : de 9h30 à 11h30

Le Maire reçoit le mardi de 18h à 19h, le samedi de 9h30 à 12 heures.

## Adresses utiles

### Numéros d'urgence :

Police secours : 17  
SAMU : 15  
SAMU social : 115  
Sapeurs pompiers : 18

Centre de secours et d'incendie 01.30.90.91.46

Chaussée Saint-Vincent

78580 Maule

### Médecins de garde et Pharmacies de garde :

Se renseigner auprès de la gendarmerie

### Gendarmerie nationale:

Impasse Bayeuilles

78930 Guerville

01.30.93.96.42

EDF (sécurité dépannage) :

0.810.333.178

Centre Anti-poison :

01.40.37.04.04

Hôpital F. Wida

200, faubourg St Denis

75010 PARIS

SOS Amitié :

0.820.066.066

(N° indigo : 0.12€/minute)

ALLO Enfance Maltraitée :

119

Anonyme et gratuit ou

0.800.05.41.41

Aide aux victimes :

0.810.09.86.09

N° azur du lundi au samedi de 10h à 22h

Sida info service :

0.800.840.800

(Anonyme et gratuit)

Drogue info service :

0.800.23.13.13

Ecole élémentaire Julien Cochin :

01.30.93.98.88

64 grande rue

78580 Jumeauville

Collège de la Mauldre :

01.30.90.92.22

54 rue de Mareil

78580 MAULE

Lycée V. Van Gogh :

01.30.95.03.33

Rue Jules Ferry

78410 Aubergenville

La Lyonnaise des Eaux (assainissement) :

Se renseigner en mairie

SAUR (eau potable) :

01.30.46.48.43

22 rue du moulin

01.30.46.44.44

78690 Les Essarts le Roi

CPAM :

01.30.98.33.00

Centre de paiement n°161

0.820.904.102

16 rue des érables

78200 Mantes la Jolie

Allo Secu (suivi des remboursements)

0.820.900.900

Permanence en mairie de Guerville : les 1er, 3ème, 5ème jeudi

de 9h à 12h / Permanence en mairie de Thoiry : tous les mardi

de 13h30 à 16h30

CAF :

01.34.79.45.14

1 rue la fontaine

78200 Mantes la Jolie

ANPE :

01.30.63.85.70

49 rue du clos scellier

78200 Mantes la Jolie

Assedic :

0.811.01.01.78

Inscription par téléphone (0,11 €/unité)

01.39.44.85.10

ADMR de Maule :

01.30.90.75.95

Allée de Carnoustie

20 place du Général de Gaulle

78580 Maule

Espace Territorial d'Action Sociale/PMI 01.34.97.80.80

12 bis rue des merisiers

78711 Mantes la Ville

Permanence assistante sociale en mairie d'Epône (maison de l'entraide) : mardi de 9h à 12h sur RDV

CNAV (retraites) :

## Ordures Ménagères

### Collecte des Ordures Ménagères :

Tous les mardis matin.

### Ramassage des encombrants :

Le ramassage est devenu trimestriel. Le prochain ramassage pour l'année 2002 est le suivant :

• Vendredi 06 décembre 2002

Nous vous rappelons que les ordures doivent être déposées la veille au soir pour un ramassage le lendemain matin.

### Collecte du verre et des papiers :

L'apport volontaire peut être effectué dans des containers au pied du château d'eau.



Gardons notre village propre

## Bulletin municipal

Editeur :

Mairie de Jumeauville

Directeur de la publication :

P. SEIGE, Maire

Comité de Rédaction :

M. PIOT, B. QUINET, P. CHABRILLAT,

M. LECOQ, F. MASSY,

B. FIALAIRE, M. LECOQ, M. PIOT

Photos :

Mairie de Jumeauville

Imprimerie :

260 ex. / Oct. 2002

Tirage :